

L'hospitalité aux migrant·e·s, pratique à encadrer



Depuis mars 2022, nombre d'Ukrainien·ne·s ont dû quitter leur pays et sont arrivé·e·s en Suisse. Un autre élan de solidarité de la population étudié lors du conflit syrien trouve des parallèles avec la situation actuelle.

© Belander / Adobe Stock

Par **Aïcha Belfellah** et **Sophie Dafflon**, Master en Travail social, Haute école de Suisse occidentale (HES-SO).

Selon l'Organisation d'aide aux réfugiés, quelque 65'000 places d'hébergement ont été proposées par des privés souhaitant accueillir des familles ukrainiennes ^[1]. En 2015 déjà, la société civile s'était mobilisée pour les Syrien·ne·s fuyant la guerre et arrivant en Europe. S'étaient alors créés, dans certains cantons, des dispositifs d'accueil relevant de la Loi sur l'asile chez des particulières et particuliers.

En 2019, un travail de Master en Travail social ^[2] s'est penché sur ce genre d'expérience. Pour ce faire, une enquête de terrain de type ethnographique a été menée dans les cantons de Fribourg et de Vaud. Des entretiens, conduits avec cinq travailleuses sociales encadrant les placements et huit particulières et particuliers, ont permis d'analyser la nature de la collaboration entre professionnelles et accueillant·e·s de la société civile.

Cette recherche repose certes sur une réalité temporelle et concerne des profils de migrant·e·s spécifiques. L'accueil étudié cible en effet des requérant·e·s d'asile ou des personnes admises à titre provisoire, alors qu'aujourd'hui, les offres d'accueil s'adressent principalement à des exilé·e·s ukrainien·ne·s. Cette population est composée en majorité de femmes et d'enfants (SEM) et bénéficie d'un statut de protection provisoire axé sur le retour (permis S). Néanmoins, certaines conclusions de l'étude précitée mettent en lumière quelques enjeux en termes d'hospitalité et dans la collaboration entre particuliers ou particulières et professionnel·le·s. Ceux-ci restent pertinents par rapport à l'accueil privé octroyé actuellement à des Ukrainien·ne·s.

Le coût de l'hospitalité

Comment citer cet article ?

Aïcha Belfellah et Sophie Dafflon, «L'hospitalité aux migrant·e·s, pratique à encadrer», REISO, Revue d'information sociale, publié le 22 août 2022, <https://www.reiso.org/document/9444>

La définition de l'hospitalité « comme ce qui permet à des individus et des familles de lieux différents de se faire société, de se loger et de se rendre des services mutuellement et réciproquement » (Gotman, p. 3), rend compte des pratiques de sociabilité, d'aide et de services que des individus exercent, afin de créer des interactions (Gotman).

L'hospitalité engage par ailleurs une asymétrie de position et instaure des échanges analysés dans cette recherche sous l'angle du concept de don (Fustier). Les accueillant·e·s investissent notamment ce qu'elles et ils ont de plus intime, leur foyer et leur famille, et attendent en retour d'entrer en relation avec la ou les personnes qu'elles et ils reçoivent.

L'hospitalité privée n'est pas un acte simple et sans conséquences ni effets collatéraux pour l'accueilli·e, comme pour l'accueillant·e. Par exemple, quand les familles engagent beaucoup d'énergie à combler le vide de l'exil et la précarité qu'il instaure, les individus hébergés peuvent se sentir mis sous pression par trop de prévenance. Parfois, les attentes peuvent mettre à mal les besoins d'indépendance des migrant·e·s accueilli·e·s. Elles et ils se retrouvent alors dans l'incapacité de répondre à certaines sollicitations de leur hôte·sse, et la dette n'est pas acquittée.

En revanche, quand l'hospitalité s'accompagne de souplesse et est dénuée de trop d'objectifs d'insertion et d'assistance — ce qui peut s'apparenter à de la colocation —, l'accueil se passe plutôt bien, selon les conclusions de la recherche. Le foyer privé matérialise alors un sas de décompression, puis un lieu de stabilité donnant aux migrant·e·s l'opportunité de vivre une autonomie sociale adaptée à leurs rythme et besoins.

La socialisation au travers du partage du quotidien d'un·e autochtone est aussi une manière, pour les personnes accueilli·e·s, de découvrir les pratiques et les normes de la société locale. Cet apprentissage par immersion et non par injonction facilite ainsi leur insertion dans d'autres sphères de la communauté d'accueil. Les coordinatrices et chargées de projet questionnées confirment que la connaissance, voire l'expérimentation des modes de vie de la collectivité indigène, s'acquiert plus rapidement au contact de la population locale que dans un centre d'hébergement collectif ou dans l'isolement d'un appartement individuel.

Une hospitalité encadrée

L'analyse des dispositifs d'accueil dans les deux cantons a relevé que l'hospitalité offerte par des particulières et particuliers n'échappe pas à l'encadrement institutionnel. Bien que les modalités d'accompagnement diffèrent sur certains points, les requérant·e·s d'asiles et personnes admises provisoirement vivant chez des privé·e·s demeurent des bénéficiaires des institutions, notamment en termes d'assistance sociale, de formation et de suivi administratif. La part de contrôle n'est donc pas écartée. Cependant, ces deux cantons ont fait le choix, dès le départ, de confier l'encadrement de ces dispositifs à des travailleuses sociales.

Dans cette fonction, les professionnelles interrogées ont témoigné de leur satisfaction à « faire du travail social ». Il s'agit d'une part d'évaluer l'offre d'accueil, de réaliser le meilleur « matching » ^[3] possible, de formaliser le placement par une convention, puis de le suivre. D'autre part, pour entrer dans l'intimité d'individus ne bénéficiant généralement pas d'accompagnement social, elles ont besoin de créer une relation de confiance avec ces familles accueillantes, auprès desquelles elles peuvent intervenir dans le quotidien.

La disponibilité, condition à l'engagement citoyen

Du côté des familles d'accueil, la majorité d'entre elles mentionne qu'elles ne se seraient pas engagées dans cette démarche sans la présence d'un tiers garant et accessible en cas de difficultés, ce qui, selon l'étude, ne manque pas de se présenter. L'exil, puis la condition de requérant·e d'asile ou de personne admise provisoirement instaurent une vulnérabilité affectant aussi leur nouvel entourage. S'ajoutent les statuts contrastés (autochtone versus

allochtone, nationalité ou permis de résidence versus statut légal précaire, salarié-e versus assisté-e, etc.), qui peuvent expliquer l'incompréhension, la charge émotionnelle, voire les difficultés engendrées par une cohabitation. La présence d'un ou d'une professionnelle se justifie donc pour la majorité des accueillant-e-s interrogé-e-s.

Les familles ont clairement précisé qu'elles attendent de la disponibilité de la part des encadrantes. Le terme « disponible » ne signifie pas, pour elles, une présence constante et intrusive, mais une disponibilité qui s'adapte à leur contexte de vie pour rassurer, expliquer, trouver des solutions. Ce besoin traduit finalement l'acceptation de la supervision du placement par un ou une travailleur-se social-e.

Retenir la disponibilité des encadrantes comme une ressource importante pour les dispositifs met non seulement en avant leur rôle dans le contrôle et le suivi à exercer sur les placements, mais aussi les compétences relationnelles que cet accompagnement implique auprès des accueillant-e-s (médiation, écoute, distance professionnelle, etc.). Il peut s'agir d'un suivi ordinaire composé d'orientation, de bilans ou d'éclaircissements administratifs. Toutefois, les professionnelles interviennent aussi en cas de difficultés liées à la cohabitation, voire pour mettre un terme à l'accueil.

De l'essentialité à encadrer ce type de bénévolat

L'accent est mis ici sur la collaboration entre travailleurs et travailleuses sociales et familles d'accueil, car elle induit des enjeux en matière de responsabilités et de rôles, amplifiés par le cadre strict de l'asile et les défis de l'hospitalité.

En effet, les familles rencontrées s'engagent pour une cause qui leur paraît juste. Leur implication et la nature de ce qu'elles apportent contient une valeur incomparable à l'investissement prescrit et rémunéré de professionnel-le-s. Il s'agit ici de reconnaître que le partage du quotidien avec des personnes migrantes soutient l'insertion sociale et la prise d'autonomie de ces dernières. Néanmoins, la bonne volonté et la solidarité ne protègent pas les bénévoles de l'essoufflement ou de l'insatisfaction qu'un tel investissement suppose dans leur vie intime. Dès lors, la contribution de spécialistes de la relation d'aide constitue un garde-fou à la suresponsabilisation ou à la démotivation de leur engagement.

De plus, la réussite d'un placement repose en partie sur la collaboration entre travailleurs et travailleuses sociales et bénévoles, qui induit l'acceptation de la complémentarité des rôles et des pratiques. Il est nécessaire, comme le relève l'analyse de cette recherche, de discuter des possibilités d'actions et des limites de chacun-e.

Ce travail a mis en lumière la plus-value de l'engagement citoyen. Il montre que dans un domaine aussi réglementé que celui de l'asile, le bénévolat doit être encadré et soutenu. Ainsi, pour la pérennité de ce genre de projets, les autorités et organismes cantonaux en charge des migrant-e-s hébergé-e-s chez des particulières et particuliers devraient offrir la garantie d'un accompagnement social professionnel aux bénévoles investi-e-s, comme l'ont été les dispositifs étudiés en 2019.

Bibliographie

- Fustier, P. (2012). Le lien d'accompagnement : Un métissage entre échange par le don et échange contractualisé?. *Informations sociales*, 169(1), 91-98. Récupéré de <https://www.cairn.info/>.
- Gotman, A. (2001). *Le sens de l'hospitalité, Essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*. Paris : Presse universitaire de France.
- OSAR. (2022). [Familles d'accueil pour les personnes réfugiées d'Ukraine](#).
- SEM. (2022). [Ukraine : première réunion de l'État-major spécial Asile – la Confédération et les cantons collaborent étroitement](#)

^[1] En date du 20 mai dernier, [le SEM note](#) que sur les 25'000 Ukrainiens et Ukrainiennes vivant chez des particulières ou particuliers, 21'000 personnes ont entamé seules les démarches, tandis que les 4'000 autres ont été orientées par l'OSAR.

^[2] L'accueil des personnes requérantes d'asile et celles admises à titre provisoire par des particulières et particuliers dans les cantons de Fribourg et Vaud. Une collaboration métissée entre travailleuses sociales et travailleurs sociaux et familles d'accueil. Travail de master réalisé par Aïcha Belfellah et Sophie Dafflon, sous la direction de Mme Viviane Cretton, professeure HES-SO, 2019, 114 pages.

^[3] Les encadrantes effectuent ce qu'elles appellent le matching en procédant à un appariement entre bénéficiaires et accueillant·e·s en fonction de plusieurs critères : lieux, typologie de la famille, exigences des un·e·s et des autres, évaluation de la professionnelle, etc.

Lire également :

- Elodie Antony, [«Quel accompagnement pour les enfants migrants?»](#), REISO, Revue d'information sociale, mis en ligne le 8 novembre 2018
- Caroline Henchoz et Francesca Poglià Mileti (dir.), [«Les migrant·e·s entre privation et altruisme»](#), REISO, Revue d'information sociale, mis en ligne le 6 septembre 2018